



Communiqué

Escroqueries par faux QR codes sur des horodateurs lausannois: trois personnes interpellées

Le jeudi 12 mars 2026, la Police municipale de Lausanne (PML) a été saisie d'une affaire de faux QR codes apposés sur des horodateurs situés sur le territoire lausannois. Trois personnes impliquées ont été interpellées. L'enquête est en cours sous la direction du Ministère public.

Les faits ont été portés à la connaissance de la police à la suite de comportements suspects observés dans le secteur d'Ouchy. Une intervention a été menée en coordination avec la Police de l'Est lausannois (PEL), qui a procédé à l'interpellation des trois personnes sur le territoire de la commune de Pully. Les personnes interpellées, de nationalité roumaine (un homme de 44 ans domicilié en Roumanie, un homme de 32 ans sans domicile connu et une femme de 37 ans domiciliée en Roumanie), ont été conduites à l'hôtel de police de Lausanne. Lors de la fouille des personnes interpellées et de leurs effets, plusieurs autocollants comportant des QR codes frauduleux ont été découverts. Des investigations menées sur le territoire lausannois ont permis de constater que plusieurs horodateurs avaient été munis de QR codes falsifiés, notamment dans des zones fréquentées. Ces éléments ont été retirés et saisis. Les prévenus ont été entendus par la procureure en charge du dossier, avec l'assistance d'un interprète, puis laissés aller. L'enquête est conduite par la Police judiciaire municipale sous la direction du Ministère public.

Mode opératoire

Les auteurs apposent de faux QR codes sur des horodateurs, parfois en remplacement ou en recouvrement des codes officiels. Les usagers sont ainsi redirigés vers des sites frauduleux imitant la plateforme officielle, dans le but de collecter leurs données bancaires et personnelles. Au-delà du montant du stationnement, les données ainsi obtenues peuvent être utilisées pour effectuer des prélèvements frauduleux de montants importants sur les cartes bancaires des victimes.

Prévention

La Police municipale de Lausanne appelle la population à la vigilance et rappelle les mesures suivantes :

- Les QR codes officiels redirigent vers les pages de paiement reconnues ou les applications officielles.
- En cas de doute, privilégier les applications sécurisées pour le paiement du stationnement (par exemple Twint, EasyPark, PayByPhone ou ParkingPay).
- Ne jamais saisir ses données bancaires sur un site dont l'authenticité ne peut être vérifiée.
- Vérifier qu'aucun autocollant n'a été ajouté ou superposé sur le QR code de l'horodateur.
- En cas de suspicion ou si vous pensez avoir été victime, faire bloquer immédiatement votre carte bancaire auprès de votre établissement et déposer plainte.

Tout comportement suspect peut être annoncé au 117.

Le Corps de police

Renseignements :

Entité communication, Police municipale de Lausanne
pmlpressepolice@lausanne.ch, +41 21 315 33 66

Lausanne, le 24 mars 2026